

Vol de tableaux aux USA: la belle-fille de Vasarely remet son passeport

CHICAGO – La belle-fille du peintre Viktor Vasarely, accusée d'un vol d'oeuvres d'une valeur de plusieurs centaines de milliers de dollars, a remis son passeport français vendredi à un juge de Chicago (Illinois, nord).

Michèle Taburno-Vasarely, 61 ans, arrêtée le 20 juin puis remise en liberté, clame son innocence et affirme que les toiles en question lui appartenaient, accusant le galeriste chez lequel elle les entreposait d'avoir voulu les lui voler.

"Il a tout volé et tout ce que je voulais faire c'était les reprendre", a-t-elle dit à l'AFP, en quittant le tribunal de Chicago, où elle comparait vendredi.

A l'audience, les procureurs ont demandé au juge du comté de repousser l'affaire au 16 juillet, soulignant leur intention d'obtenir une inculpation pour vols devant une chambre d'accusation.

Le juge a donné son accord et Mme Taburno-Vasarely a remis son passeport, dont les procureurs ont remarqué plus tard qu'il était périmé depuis un an.

Mme Taburno-Vasarely a été arrêtée alors qu'elle déplaçait les toiles de l'entrepôt de Thomas Monahan à un autre situé dans le même immeuble, selon l'avocat du galeriste de Chicago, qui a évalué la valeur des oeuvres à 575.000 dollars. Selon lui, elle avait entreposé chez M. Monahan des "milliers" de toiles à la provenance douteuse.

La belle-fille de l'artiste d'origine hongroise, maître de l'art optique, a passé deux nuits en prison avant d'être remise en liberté dimanche contre le versement d'une caution de 125.000 dollars.

La famille Vasarely est au coeur d'une bataille judiciaire qui dure depuis de nombreuses années. La plupart des 1.300 oeuvres originales dont l'artiste avait doté la Fondation qui porte son nom, en plus de 18.000 sérigraphies, ont disparu, alors que la cote du maître de l'Op art a beaucoup monté ces dernières années.

La Fondation conteste un arbitrage successoral de 1995 entre les deux fils du peintre qui a conduit à la dispersion des oeuvres. Elle a assigné en justice trois membres de la famille, dont Michèle Taburno-Vasarely, leur réclamant la restitution des oeuvres ou leur remboursement ainsi que le paiement de 5 millions d'euros de dommages-intérêts.

(©AFP / 27 juin 2008 19h02)